



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE

-=-

COMMUNE DE  
SAINTE ANNE

-=-

Numéro de la délibération  
6<sup>ème</sup> délibération

-=-

1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

**Commission Communale des Impôts Directs.- Désignation des membres.**

L'an deux mille vingt et le dix-sept du mois de juillet, à seize heures vingt-sept minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le  
10 juillet 2020

Membres  
en exercice : 35

Etaient présents :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francs BAPTISTE, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Georges NARDIN, Mme Marie-Anièce MANNE, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariane GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, M. Joé SOUBARAPA, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques KANCEL, Mme Ketty COURIOL épouse LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 18 juillet 2020

SAINTE-ANNE,  
Le 18 juillet 2020

-----  
Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE  
-----

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et, notamment, les dispositions de l'article 1650 ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE :**

A la majorité, monsieur Alain CUIRASSIER et madame Jeannette COURIOL se sont abstenus ;

**Article 1 :** de désigner 16 titulaires et 16 suppléants pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

**Article 2 :** d'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Christian BAPTISTE



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*

**Commune de**      **SAINTE-ANNE**

Par délibération n°6..... en date du **17 07 2020**, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des Impôts directs (CCID).

**Modalités de remplissage du tableau**

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

**Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.**

**Attention appelée**

**L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.**

**Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.**

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1 MME	MANNE	Marie-Anièce	10/02/1974	Lotissement de Gissac	TH / TF
2 MME	MARIE-JOSEPH VINCENT	Dalila Mario	14/05/1958	Poirier de Gissac	TH / TF
3 M.	VINCENT	Mario	04/12/1981	Lot Marguerite Valette	TH / TF
4 MME	FHARASMANE	Raymonde	07/09/1948	Dupré	TH / TF
5 M.	CERANTON	Fritz, Helen	12/09/1956	Poirier	TH / TF
6 MME	CHATEAUBON	Hugues	26/08/1964	Masselas	TH / TF
7 MME	DONNAT-NICOLAS	Mireille	19/04/1958	Saint-Prottais	TH / TF
8 M.	COUPIN	Hugues, Guy	02/04/1950	Surgy	TH / TF
9 M.	PLAISANCE	René, Martin	02/11/1950	Berard, Belcourt	TH / TF
10 M.	RAJOU	Joël, Berthon	04/07/1961	Bel Etang	TH / TF
11 MME	CHERAL-VACHER	Evelyne	15/04/1959	Le Helleux	TH / TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 M.	EUGENIE	Hugues	29/06/1946	Morne Tricolore	TH / TF
13 M.	NARDIN	Georges	31/03/1968	Guillon	TH / TF
14 M.	DURO	Jacques	30/08/1947	Eucher	TH / TF
15 M.	ELATRE	Luc	14/05/1959	Champvert	TH / TF
16 M.	GALVANI	Lucien	05/09/1952	Delair	TH / TF
17 M.	TONY	François	18/09/1952	Séo	TH / TF
18 M.	COMMUN	Paul, François	26/01/1948	Douville	TH / TF
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	SALI	Nicaise	nicaise.sali@ville-sainteanne.fr	0690.54.42.95
	MONPETIT	Christelle	christelle.monpetit@ville-sainteanne.fr	0590.85.48.69